



**PROCES-VERBAL**  
**de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 22 JANVIER 2015**

---

L'an Deux Mille Quinze, le vingt-deux janvier, à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu habituel de leurs séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Maire de la Ville de Parthenay,

Béatrice LARGEAU, François GILBERT, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Nicolas GUILLEMINOT, Nicole LAMBERT, Laurent ROUVREAU, Brigitte CLISSON, Patrick DEVAUD, Jean GIRARD, Gilles BERTIN, Jean-Louis GRASSIGNOUX, Daniel LONGEARD, Laurence VERDON, Jean-Pierre GUILBAUD, Isabelle PROD'HOMME, Armelle YOU, Stéphanie CHARPRENET, Dominique TEZENAS DU MONTCEL, Philippe KOUAKOU, Karine HERVE, Albert BOIVIN, Nicole SECHERET, Françoise BELY, Jean-Paul GARNIER, Marie-Christine BELAUD, Judicaël CHEVALIER, Magaly PROUST, Claude BEAUCHAMP

Pouvoirs :

Didier GAUTIER donne procuration à Laurent ROUVREAU

Nora SI ZIANI donne procuration à karine HERVE

Absence excusée : Sylvie DEFAYE

Secrétaires de séance : Gilles BERTIN, Jean-Pierre GUILBAUD

-----

## SOMMAIRE

COMMANDE PUBLIQUE .....	3
ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 20 JUIN 2014, 23 JUILLET 2014, 4 SEPTEMBRE 2014 ET 23 OCTOBRE 2014 .....	4
<b>AFFAIRES FINANCIERES .....</b>	<b>4</b>
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015 .....	4
TRANCHE 2 QUARTIER SAINT-PAUL - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS D'HABITAT NORD DEUX-SEVRES .....	10
REHABILITATION DU FOYER GABRIELLE BORDIER - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DE LA SA HLM DES DEUX-SEVRES ET DE LA REGION .....	11
<b>REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE.....</b>	<b>11</b>
APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN CINÉMA – ATTRIBUTION D'INDEMNITES AUX CANDIDATS.....	11
<b>TECHNIQUES.....</b>	<b>14</b>
VENTE DE LA BALAYEUSE DE VOIRIE .....	14
APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET ELECTRICITE ET DE PRESTATION LIEES A L'OPTIMISATION ET A L'EFFICACITE DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE .....	14
EXTENSION DU CIMETIERE - AMENAGEMENT PAYSAGER – APPROBATION D'AVENANTS .....	15
<b>ENTRETIEN DES MONUMENTS HISTORIQUES .....</b>	<b>16</b>
EGLISE SAINT-LAURENT - RESTAURATION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE DE LA FLÈCHE OCCIDENTALE ET RESTAURATION INTÉRIEURE DE L'EGLISE - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE – AVENANT N°1 .....	16
<b>URBANISME ET HABITAT .....</b>	<b>17</b>
DELIMITATION DES ZONES CONTAMINEES PAR LES TERMITES .....	17
DÉNOMINATION D'UNE PORTION DES BERGES DU THOUET .....	17
<b>AIDE AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL .....</b>	<b>18</b>
VERSEMENT D'ACOMPTES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2015 .....	18

<b>AIDE AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF .....</b>	<b>19</b>
VERSEMENT D'ACOMPTES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2015 .....	19
<b>RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>19</b>
MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL – DELIBERATION MODIFICATIVE.....	19
MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL .....	20

M. LE MAIRE donne lecture au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises le mois précédent dans le cadre de ses délégations, et demande si celles-ci suscitent des questions.

O  
O O  
O

### COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance de la commande publique.

Mme BELAUD : Commande 446 (GM System Publicité) – Tee-shirts et stylos personnalisés commandés par le service communication. Pour quelle utilisation ont-ils été commandés et pour quelle période ?

M. GUILLEMINOT : Les stylos servent, entre autres, comme cadeau pour les cérémonies de mariage puis offerts à différentes personnalités qui viennent rencontrer la municipalité pour faire de la communication institutionnelle sur la ville.

Mme BELAUD : C'est pour l'année ?

M. GUILLEMINOT : Non, on alloue un budget tous les ans, on commande et on fait des rotations sur plusieurs années.

Mme PROUST : Commande 448, les mâts de pavoisement, pour quels lieux sont-ils prévus ?

M. ROUVREAU : Cela fait suite à un travail sur les quartiers que nous avons fait sous l'ancienne mandature pour pouvoir mettre un mât sur chaque quartier de la collectivité.

Mme PROUST : Combien y en a-t-il ?

M. ROUVREAU : Dix.

Mme PROUST : Concernant les formations, ne devrions-nous pas avoir une présentation globale en commission « affaires générales » ?

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Non, car là il s'agit de formations telles que le renouvellement du CACES, d'accréditations. Pour la Ville, c'est le comité emploi qui étudie ces questions-là.

M. PROUST : Ma question ne porte pas sur celles-ci en particulier mais nous en voyons passer assez régulièrement.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Pour la Communauté de communes, c'est le service Ressources Humaines qui en a la charge.

Mme PROUST : Comme il n'y a pas de commission Ressources Humaines à la Ville, je me demandais dans quelle commission on pouvait étudier ces questions-là.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : C'est en comité emploi.

M. BEAUCHAMP : On ne devrait pas avoir un plan de formation ?

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Le plan de formation a été établi pour la Ville de Parthenay sur deux ans soit 2014 et 2015 et sera réétudié avec les nouveaux membres du Comité Technique qui ont été élus au mois de décembre dernier.

O  
O O  
O

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2014

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce procès-verbal.

\*ADOpte A L'UNANIMITE.

o0o

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JUILLET 2014

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce procès-verbal.

\*ADOpte A L'UNANIMITE.

o0o

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2014

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce procès-verbal.

\*ADOpte A L'UNANIMITE.

o0o

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 OCTOBRE 2014

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce procès-verbal.

\*ADOpte A L'UNANIMITE.

O  
O O  
O

**AFFAIRES FINANCIERES**

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

M. LE MAIRE et Mme CLISSON : Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des orientations budgétaires 2015.

M. LE MAIRE : C'est un débat qui ne donne pas lieu à un vote mais qui est une étape importante et obligatoire de par la loi et qui doit se dérouler dans un délai de deux mois avant le vote du budget primitif soit mars 2015.

Le débat consiste à exposer les orientations budgétaires présentées par la majorité au Conseil Municipal et donne lieu à discussion entre les différents membres de ce conseil.

Nous allons répartir le temps de parole en deux. Je vais commencer par des données générales puis je passerai la parole à Brigitte CLISSON, Maire-Adjointe en charge des finances, qui vous présentera les principales orientations.

M. LE MAIRE et Mme CLISSON présentent le document qui a été distribué aux membres du Conseil Municipal avec leur convocation.

Avant d'ouvrir le débat, je voudrais remercier Brigitte CLISSON, Michèle HERAULT ici présente ainsi que l'ensemble du service Finances, la Direction Générale représentée par Maud BARANGER, pour le travail qui a été réalisé notamment l'établissement d'un document simple et didactique donnant les principales lignes qui nous permettent d'avoir un débat éclairé.

Mme BELY : A mon tour, je remercie Mme CLISSON pour sa présentation et les services pour leur travail pédagogique ; la présentation de ce diaporama appelle de notre part un certain nombre d'observations et d'interrogations. Vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur le Maire, nous sommes dans le cadre d'un Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2015, c'est un moment important de transparence et d'information aux élus pour préparer le budget. Vous venez de nous présenter environ 28 diapositives et si j'enlève celles qui ne comportent que des titres, celles consacrées au contexte national, ainsi que la rétrospective sur les années 2008-2013, il ne reste que 4 diapositives concernant les orientations budgétaires 2015 avec quelques données. Les dernières diapositives sont principalement des photos qui annoncent des investissements sur lesquels nous n'avons pas de précisions et évidemment nous en attendons de votre part tout à l'heure.

D'abord, vous insistez sur le contexte national, la baisse des concours de l'Etat ; soit, ce n'est pas une surprise puisque depuis plusieurs années il y a le gel des dotations. L'année dernière déjà, il y a eu une baisse des dotations et toutes les collectivités savent qu'elles doivent participer et qu'il est nécessaire de contribuer à l'effort de redressement des comptes publics. Donc, toutes les collectivités sont confrontées à ces baisses de dotations. On en prend acte et face à ces contraintes il est important de définir de grands axes stratégiques pour le budget 2015. Or, vous nous faites dans la présentation une liste de leviers qui pour nous reste vague. Vous parlez d'optimisation, de maîtrise, d'adaptation puis les engagements restent aussi vagues. Nous attendions un certain nombre d'hypothèses financières retenues en fonctionnement tant au niveau des recettes que des dépenses et aussi en investissement. Nous regrettons que vous ne consacriez qu'une diapositive au budget de fonctionnement.

Vous annoncez de très nombreux investissements mais vous restez flou sur la programmation, sur la nature exacte et sur le financement. Plutôt que de développer une rétrospective, vous auriez pu porter à notre connaissance plus d'éléments d'analyse prospective et d'information sur votre stratégie ce qui est attendu dans un débat d'orientations budgétaires. C'est pourquoi, au nom de mes colistiers, j'ai un certain nombre de questions.

Sur les orientations stratégiques, vous parlez de maîtrise, d'optimisation, d'effort. Concrètement, que comptez-vous faire à part parler de la stabilité de la fiscalité ? Quel est le plan de recherche des économies en fonctionnement puisque vous l'indiquez ? Est-ce qu'éventuellement il y a de nouvelles recettes ? Nous aimerions avoir des précisions. Ensuite, nous n'avons pas d'hypothèses de recettes sur le plan fiscal, nous savons que les bases augmentent. Nous n'avons rien sur les différentes dotations, subventions, compensations. Nous aurions souhaité savoir quelles sont les incidences concrètes sur le budget 2015 avec plus de précisions pour que nous puissions en débattre suite au transfert des compétences et transfert aussi de personnels à la Communauté de communes. Pour les charges de personnels, quelles vont être les incidences sur le budget 2015 ? Nous n'avons rien sur les grandes fonctions en dépenses et en recettes. En ce qui concerne l'investissement, vous annoncez de grands travaux qui sont, nous le savons, coûteux ; certains sont attendus depuis longtemps puisque vous en annoncez depuis 2008. Nous aimerions savoir quels sont les travaux et études qui vont être engagés en 2015 ? Quelles hypothèses financières reprenez-vous ? Quelles recettes sont attendues ? Quelles subventions et que représente l'emprunt prévisionnel en pourcentage du montant d'investissement des équipements prévus ? Nous avons besoin de ces éléments pour voir s'il est possible de maintenir le même niveau d'investissement avec la montée des charges financières. Vous le savez, puisque nous vous l'avons dit depuis que nous sommes élus, nous souhaiterions avoir une vision plus claire, une programmation pluriannuelle des investissements et des dépenses de fonctionnement pour l'entretien des bâtiments et de la voirie qui sont laissés pour compte depuis plusieurs années et ça aussi ça fait partie intégrante de la prévision budgétaire pour qu'elle soit au plus juste. Qu'en est-il de cela ?

Voilà quelles sont nos interrogations et, en ce début de mandat face à un contexte financier contraint à la mise en place d'une nouvelle intercommunalité qui change la donne, il est nécessaire que nous partions sur des bases qui soient plus claires et nous considérons que les données que nous avons sont insuffisantes et ne répondent pas aux enjeux qui sont annoncés.

M. LE MAIRE : Vous demandez beaucoup de projections, de prévisions, de programmations. Par définition, les demandes de subventions sont toujours soumises à une interrogation, celle de la réponse des autres collectivités. Je prends l'exemple très récent des travaux que nous souhaitons réaliser sur les halles, c'est au mois de décembre que nous avons eu la réponse de l'Etat disant que sur les 1 400 000 € du budget total de cet équipement, l'Etat qui devait participer à hauteur de 264 000 €, ne financera que 62 000 €. Forcément il manque 200 000 € et comme je l'indiquais publiquement nous essaierons de les retrouver, 100 000 € sur la collectivité et 100 000 € sur la DETR pour essayer de compenser la dotation du FISAC.

La rétrospective vous y attachez de l'importance ; nous aussi. Nous avons une certaine expérience dans la gestion des finances de la collectivité qui nous permet d'éviter au service financier, je le dis très sincèrement, de consacrer des heures et des heures de travail à faire des projections dont nous connaissons à peu près le résultat. Il y a un travail qui a été fait et que vous avez eu l'occasion de juger à travers la CLECT qui transfère à la fois le personnel, les compétences. Tout ça a été évalué ; il y a un gros travail des élus en charges de cela qui a été effectué et vous avez pu le constater. Brigitte CLISSON parlait tout à l'heure de l'attribution de compensation c'est précisément ça, on la connaît. Toutes les communes de la Communauté l'ont donné ; maintenant c'est acté et c'est ça qui fait la loi. Vous dites qu'il y a des investissements qui sont faits on ne sait pas comment vous allez les financer. Nous avons une capacité d'investissement que j'estime, sauf s'il y a une catastrophe dans deux ans ou s'il y a une diminution encore furieuse des dotations de l'Etat, pouvoir investir pour les cinq prochaines années trois millions par an tout simplement parce-que c'est ce que nous avons aussi fait ces dernières années. Nous connaissons la capacité d'investissement, la capacité d'endettement que nous avons la possibilité d'avoir aujourd'hui car nous avons eu une gestion prévisionnelle très pertinente. Nous avons souhaité désendetter la collectivité les années précédentes pour aujourd'hui avoir la capacité de pouvoir arriver à un endettement qui sera un peu en dessous des collectivités de la strate à laquelle appartient Parthenay. C'est pour cela que nous passerons vraisemblablement de 300 € par habitant à 600 € ou 700 € par habitant d'ici l'année 2018. Il y a une photographie des studios de répétition pour Diff'Art, on connaît le montant, les travaux, les modes de financement. Pour le nouveau stade, nous avons une prévision qui est aux alentours de 6 000 000 € mais je ne peux pas vous dire si ce sera plus ou pas car je ne connais pas le montant auquel vont répondre les entreprises. Nous avons prédéterminé une enveloppe, mais qui peut ici dire combien, dans une marge d'appréciation de 2, 3, 4 ou 5 %, coûtera exactement ce stade. Nous avons une enveloppe globale et c'est à partir de celle-ci que nous essayons de faire entrer le projet auquel nous sommes attachés. C'est le mode de fonctionnement de toutes les collectivités.

Mme CLISSON : Pour les grands investissements, nous avons aussi prévu des autorisations de programmes que nous avons prévues sur plusieurs années et qui seront soumises au vote au moment du budget primitif.

Mme BELY : Oui, mais nous sommes bien dans un débat d'orientations budgétaires donc pour pouvoir débattre il nous faut des éléments. Je pense que nous nous comprenons mal car ce que nous attendions c'était des hypothèses. Nous savons bien que nous sommes dans un débat d'orientation budgétaire mais qu'on nous donne au moins des hypothèses pour que nous puissions travailler car tous les travaux qui sont annoncés ne pourront pas se faire sur l'année 2015. Par rapport à ce que vous disiez tout à l'heure, vous avez pris l'exemple des halles mais ces travaux n'apparaissent pas dans la prévision budgétaire que vous nous présentez.

M. LE MAIRE : Nous ne pouvons pas tout mettre sur le diaporama. Les travaux des Halles devaient commencer en 2015. Nous avons attendu durant les deux tiers de l'année 2014 la réponse du FISAC que nous avons finalement eu en décembre. J'ai demandé aux services d'attendre la réponse de l'Etat pour pouvoir travailler avec l'architecte. Nous avons appris cette triste nouvelle donc nous allons retravailler le dossier mais ce projet ne commencera pas en 2015 ce qui est indépendant de notre volonté. Le mandat dure 6 ans, 3 000 000 € d'investissement de capacité ça fait 18 000 000 € d'investissement sur l'ensemble du mandat. Voilà à peu près l'enveloppe avec laquelle nous allons pouvoir choisir les dossiers sur lesquels nous porterons notre énergie et notre attention. C'est déjà un cadre relativement précis. Tout dépendra de l'état d'avancement de certains dossiers. Nous avons des dossiers qui avancent plus vite que d'autres. Certains ont des réponses de financement positives, d'autres qu'on espère positives et qui sont négatives. Diff'Art, ça fait 3 ou 4 ans que nous en parlons. Certains dossiers prennent du retard. Pour les financements, nous faisons des restes à réaliser, des reports. Nous avons fait un choix d'investissement que vous connaissez, une enveloppe budgétaire que vous connaissez aussi. Nous avons cette chance à Parthenay de pouvoir emprunter car nous avons peu emprunté lors du dernier mandat. Cette capacité de compenser la diminution des compensations va s'illustrer pendant ce mandat.

Mme PROUST : En résumé, nous aurons le même diaporama tous les ans jusqu'en 2020 puisque ce sont les projets du mandat. C'est quand même le débat d'orientations budgétaires 2015. Vous présentez la diapositive « construction du stade » alors qu'il ne sera pas construit en 2015 ; de quoi parlons-nous ? Quelles sont les dépenses, concernant le stade, prévues au budget de l'année 2015 ?

M. LE MAIRE : Il ne s'agit pas du vote de budget.

Mme PROUST : Non, nous sommes sur une discussion mais là on ne discute sur rien ou sur des intentions.

M. LE MAIRE : Ce sont des orientations budgétaires.

Mme PROUST : Vous nous parlez d'orientations pour plusieurs années, combien ?

M. LE MAIRE : Je vous parle des dossiers dont on espère que le début de réalisation se fera en 2015. Vous pourriez me dire que vous n'êtes pas d'accord, pour cette année, que nous commençons Diff'Art, Daguerre..... Vous pourriez ne pas partager ces mêmes orientations. Là, ce sont des orientations que nous vous proposons pour cette année 2015. Patrick DEVAUD va vous donner des informations complémentaires concernant le stade Daguerre.

M. DEVAUD : Le 27 janvier nous choisirons l'architecte donc nous aurons un programme. Une fois ce programme établi nous pourrons vous en dire davantage sur le déroulement des travaux. Nous espérons pouvoir commencer la déconstruction du site fin 2015 puis continuer sur ce programme. Avant que l'architecte soit choisi et que nous ayons un vrai programme il est difficile d'en parler précisément.

Mme PROUST : A quel moment parlons-nous de l'investissement pour la voirie ? A quel moment connaissons-nous vos objectifs d'aménagement de la voirie ?

M. LE MAIRE : Ce sera l'objet de la discussion que vous allez avoir, pour ceux qui en font partie, dans le cadre de la commission « Travaux-voirie » ou nous allons déterminer une enveloppe globale. Des travaux correspondant à cette enveloppe seront présentés.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Une enveloppe d'à peu près 300 000 € est prévue chaque année.

Mme PROUST : J'ai cru comprendre que vous avez entendu les parthenaisiens sur les nécessaires investissements supplémentaires sur l'amélioration de la voirie donc nous pouvions supposer, sur l'année 2015, que cette enveloppe allait augmenter. Là, vous êtes en train de nous confirmer que nous restons à enveloppe constante.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Nous avons une enveloppe budgétaire de 300 000 € par an.

Mme PROUST : A partir de quand et jusqu'à quand ?

Mme PRESTAT-BERTHELOT : De 2015 à 2020.

Mme PROUST : Ce sont des éléments intéressants.

M. LE MAIRE : Cela fera partie de l'affectation du budget sur une ligne particulière.

Mme PROUST : C'est ce pourquoi nous sommes là ; pour en discuter aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Il y aura une commission, nous voterons le budget et après vous direz peut-être, quand vous verrez les lignes du budget primitif avant qu'il soit voté que vous auriez voulu que par exemple, pour la voirie, nous consacrons 500 000 € ou 600 000 € parce que vous avez un projet qui vous tient à cœur. Je vous poserai la question : si vous voulez doubler le budget voirie vous prenez les 300 000 € à quel endroit ? Ce sont des discussions que nous aurons au moment du vote du budget, là ce sont des orientations.

Mme PROUST : Donc un investissement fort sur la voirie ce n'est pas une orientation souhaitée pour 2015 par la municipalité !



M. LE MAIRE : 300 000 € c'est bien.

Mme PROUST : Cela ne fait l'objet d'aucune diapositive en tous cas.

Mme BELY : Vous essayez de nous apporter des réponses mais nous ne sommes pas satisfaits parce-que vous nous dites que ce sont des orientations, le budget après on verra. Mais un débat d'orientations budgétaires c'est aussi donner des tendances budgétaires. Vous comprendrez que nous attendons quelques tendances autant en recettes qu'en dépenses pour que nous puissions débattre car cela reste vague. La Chambre Régionale des Comptes vous reprochait de ne pas faire une prévision budgétaire plus affinée que ça. Là, que vous le vouliez ou non nous restons dans le vague et c'est dommage. Vous auriez pu nous dire que pour tel projet en 2015 vous souhaitiez réaliser telle étude ou tels travaux mais là nous restons dans le vague.

M. LE MAIRE : J'ai pris l'exemple du stade Daguerre, l'ouverture des plis était fin janvier. Une fois que l'architecte sera choisi il poursuivra l'esquisse. Ensuite, il faudra planifier le calendrier de la démolition puis les appels d'offres pour les entreprises. Ce qui sera prévu, ce que l'on peut raisonnablement penser en cours d'exécution de l'année 2015, c'est le travail des architectes et les entreprises de démolition. Sur l'enveloppe globale cela représente à peu près 200 000 €.

Mme BELY : Vous auriez pu nous donner ce type d'élément ce soir.

M. LE MAIRE : Je vous le donne parce-que vous me posez la question et je vous réponds bien volontiers. Mais, je ne peux pas vous donner de chiffres précis

M. BEAUCHAMP : Pour 2015, les Maires doivent rendre les bâtiments publics accessibles aux personnes à mobilité réduite.

M. LE MAIRE : C'est repoussé.

Mme BELY : Pas pour tous les bâtiments ; pour certains c'est 2016.

M. BEAUCHAMP : Vous aviez parlé d'améliorer la mairie ou serait installé le siège de la Communauté de communes. Cela n'apparaît pas sur le débat d'orientations. Il y aura un problème d'accessibilité pour la mairie qui aura une incidence sur le budget assez importante.

M. LE MAIRE : J'avais souligné 2 hypothèses : que la mairie reste ici et que la Communauté de communes s'installe dans l'ancien tribunal ou l'inverse. Ce sera plutôt la première hypothèse que nous choisirons qui coûtera moins chère ; c'est ce que j'avais demandé comme marge de manœuvre au Conseil communautaire. Comme vous le soulignez, il y a des travaux d'adaptation très importants pour ce bâtiment et qui le sont moins pour le tribunal. Comme il y a moins de personnel à la Ville qu'à la Communauté de communes cela permettrait de maintenir plus facilement les effectifs de la Ville dans ce bâtiment plutôt que de les transférer dans le tribunal. Une ligne budgétaire vous sera présentée, non pas pour des travaux d'accessibilité, mais pour l'étude afin de fixer un montant global des travaux d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments de la Ville de Parthenay. Il y aura un budget pour cette étude de 15 000 € ou 20 000 €. Si les services de l'Etat acceptent le report de la date, cette acceptation est subordonnée à l'agenda d'accessibilité programmée.

M. BEAUCHAMP : La loi date de 2005 et nous avons 10 ans pour l'appliquer.

Mme CLISSON : Je vais vous donner quelques chiffres. En ce qui concerne le quartier Saint-Paul, pour 2015 nous avons prévu 300 000 €, la fin des travaux d'extension du cimetière 120 000 €, le stade Daguerre une autorisation de programme sur plusieurs années de 6 800 000 €, l'église Saint Laurent le budget est de 1 400 000 € pour les 2 premières phases des travaux, la requalification du quartier de la gare 50 000 € sur 2015, le Palais des Congrès 775 000 € et la salle Diff'Art 220 000 €.

Mme BELY : Concernant le quartier de la gare à quoi correspondent les 50 000 € ?

Mme LAMBERT : Il s'agit de l'amélioration du parking devant la gare et en fonction de l'évolution des différentes ventes de terrains et constructions.

M. BEAUCHAMP : Concernant Saint-Paul, quel est le budget global ?

Mme LAMBERT : 2 500 000 € et les 300 000 € restants concernent les travaux de VRD sur la deuxième partie qui est en train de se faire.

M. BEAUCHAMP : Sur les 2 500 000 € combien avez-vous obtenu de subventions ?

Mme CLISSON : 320 000 €.

Mme SECHERET : Ce que nous voulions c'est ce que vient de nous donner Mme CLISSON.

Mme CLISSON : Nous en avons parlé en commission.

Mme SECHERET : Je suis d'accord mais mes collègues n'étaient pas en commission.

M. LE MAIRE : Il n'y a aucune volonté de cacher quoi que ce soit. Tous ces éléments feront l'objet du vote du budget. Vous aurez des chiffres, des centaines de lignes que vous pourrez épilucher, analyser et commenter. Là, ce n'est pas l'objet de la réunion de ce soir.

Mme PROUST : Et la rénovation du théâtre du Palais des Congrès que vous aviez évoquée dans votre profession de foi ? Qu'en est-il ?

M. GILBERT : C'est à peu près la même chose que tout ce qui vient d'être exprimé. La rénovation du théâtre sera très compliquée à réaliser au regard des investissements et des nécessités d'investissement que nous avons actuellement ainsi que des choix qui seront faits. Depuis 2001, nous avons fait des investissements marquants pour le territoire qui répondaient à des besoins importants. La rénovation du Palais des Congrès a coûté beaucoup d'argent mais nous étions d'accord pour ne pas le démolir. Puis la salle des Loges qui répond à un réel besoin. Avec la Communauté de communes nous avons travaillé sur le centre aquatique Gâtineo qui est un équipement phare. Je crois que le choix du stade est très important pour l'éducation, pour les enfants, pour l'ensemble des associations.... Ce sont des choix forts et marquants par rapport à des équipements qui meurent. Tout est très abîmé.

M. BEAUCHAMP : Il y a 2 solutions, soit vous entretenez votre bien soit vous le laissez en désuétude et vous devez de nouveau investir. C'est un problème de politique. Le rôle d'une municipalité est d'entretenir les biens communaux.

M. GILBERT : De quel bien parlez-vous ?

Mme PROUST : Vous venez de parler de la piste d'athlétisme.

M. BEAUCHAMP : Vous venez de dire que si il y a eu un laisser-aller sur la voirie c'est parce-que vous avez investi. C'est bien d'investir mais c'est aussi important d'entretenir.

M. GILBERT : Pour des équipements vieillissants et dangereux qui ne répondent plus aux activités actuelles il faut faire ces choix-là.

M. BEAUCHAMP : La gestion, qu'il s'agisse d'une collectivité, d'une entreprise ou de gestion personnelle, c'est une question d'équilibre.

M. GILBERT : Nous avons parlé de l'investissement donc je vais terminer sur le fonctionnement. L'ensemble des demandes de fonctionnement des services sont observées. Globalement, cette année il est bien difficile de répondre à tout le monde par rapport à l'ensemble des demandes. Donc, il y a des choix qui sont faits, qui sont complexes et en termes d'activité ou de relation avec les associations cela a été exprimé et il y aura bien évidemment quelques modifications. Ce ne sont pas des décisions faciles à prendre mais que nous allons devoir prendre.

M. BEAUCHAMP : La bonne gestion ce n'est pas toujours de dire oui.

M. GILBERT : Nous allons peut-être devoir dire non et peut-être aussi devoir être inventifs et chercher d'autres manières de financer nos projets.

Mme PROUST : Je reprends un dernier élément de la liste, la restauration des remparts que je ne vois pas.

Mme CLISSON : Nous avons prévu une ligne sur le budget 2015 pour la restauration des remparts.

Mme LAMBERT : Là, il s'agit de la partie où les remparts se sont écroulés. Il faut finir la restauration de cette partie. Il y a d'autres parties abîmées mais qui appartiennent à des privés ; c'est une gestion différente.

Mme CLISSON : Il y a une prévision d'environ 90 000 €.

M. LE MAIRE : Pour répondre à ce que disait M. BEAUCHAMP, il est vrai qu'il faut entretenir le patrimoine. Par contre, il y a des priorités. Pour l'histoire, c'est important de le souligner, le stade Daguerre date des années 1940 et nous sommes en 2015. La piste d'athlétisme est dans un état pitoyable. Elle a été rapiécée pendant des années et des années. Un stade pour Parthenay, certains peuvent être d'accord ou pas mais c'est vrai qu'il s'agit d'un gros investissement. Je pense que pour le rayonnement de la ville c'est nécessaire.

M. BEAUCHAMP : Le stade avait fait l'unanimité. C'est pour cela que nous trouvons que ça ne va pas assez vite.

Mme BELY : Le stade vous en parlez depuis 2008 donc il est temps de passer à l'acte et de le faire. Vous n'avez pas répondu à nos questions et je dis que nous avons un débat qui reste très vague parce-que dans un débat d'orientations budgétaires je le redis il est logique, quoi que vous en disiez, qu'il y ait des hypothèses financières. Nous savons bien que ça ne peut pas être autre chose que des hypothèses financières mais qu'au moins nous ayons des éléments pour que, lorsque vous allez présenter le budget, nous ayons une prévision budgétaire qui soit au plus juste en fonctionnement comme en investissement. En investissement chaque année vous ne réalisez que 47 % de votre prévision budgétaire donc c'est pour cela que nous insistons. Il est important de retravailler pour pouvoir être beaucoup plus performant et efficace.

M. LE MAIRE : Je suis un peu étonné de votre question pour être direct et franc. Vous êtes membre d'une autre collectivité à laquelle j'appartiens également et vous savez pertinemment qu'un débat d'orientations budgétaires c'est précisément ce que nous sommes en train de faire. Ne faites pas la novice en disant que vous aimeriez bien avoir des hypothèses.

Mme BELY : Je ne fais pas la novice et je ne vous autorise pas à dire ça. Dans l'autre collectivité nous sommes sur une autre dimension puisqu'il s'agit d'un rapport.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas d'hypothèses donc c'est clair pour le premier point. Pour le deuxième point, je vous dis très sincèrement que nous sommes sur une capacité d'investissement que nous estimons aujourd'hui à 18 000 000 € et que cette somme sera affectée sur les projets que nous avons évoqués. Nous avons en moyenne un investissement à réaliser à hauteur de 3 000 000 €. Nous suivons plusieurs dossiers en même temps et en fonction des délais de réponses et des dates de réalisation il y en a qui aboutissent et d'autres qui n'aboutissent pas ou qui n'aboutiront que les années prochaines.

o0o

## TRANCHE 2 QUARTIER SAINT-PAUL - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS D'HABITAT NORD DEUX-SEVRES

Mme CLISSON : Par courrier en date du 8 janvier 2015, Habitat Nord Deux-Sèvres sollicite la garantie d'emprunts de la commune de Parthenay sur le prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la construction de 19 logements sociaux sur la tranche 2 du quartier Saint-Paul. Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Un prêt d'un montant maximum de 1 525 000 € constitué de 2 lignes

\*PLUS d'un montant de 800 000 €

\*PLUS foncier d'un montant de 725 000 €

	PLUS	PLUS FONCIER
montant	800 000 €	725 000 €
Durée	40 ans	50 ans
Echéance	annuelle	annuelle
Taux	1.6 %	1.6 %
index	livret A	livret A

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder la garantie à hauteur de 100 % à Habitat Nord Deux-Sèvres pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 525 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 18609, constitué de deux lignes de prêt, pour financer la construction de 19 logements sociaux sur le quartier Saint-Paul,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

\*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

o0o

#### REHABILITATION DU FOYER GABRIELLE BORDIER - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DE LA SA HLM DES DEUX-SEVRES ET DE LA REGION

M. CLISSON : Par courrier en date du 4 décembre 2014, la SA HLM des Deux-Sèvres et de la Région sollicite la garantie d'emprunt de la commune de Parthenay sur le prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'opération de réhabilitation du foyer Gabrielle Bordier. Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- un prêt « PHARE » d'un montant de 105 003 € - durée 15 ans – taux d'intérêt 1,6 % - index livret A - échéance annuelle.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder la garantie à hauteur de 100 % à la SA HLM des Deux-Sèvres pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 105 003 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 17141, constitué d'une ligne de prêt.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

\*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

O  
O O  
O

#### REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE

##### APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN CINÉMA – ATTRIBUTION D'INDEMNITES AUX CANDIDATS

Mme LAMBERT : Dans le cadre du lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour le projet d'un cinéma, la ville recherche un candidat investisseur et exploitant pour réaliser et exploiter le futur cinéma de centre-ville à Parthenay.

Suite à l'examen des candidatures, 3 candidats seront présélectionnés pour présenter un projet complet.

Compte-tenu de l'investissement significatif qu'implique la présentation de leur projet, il est proposé d'accorder une indemnisation de 2 500 € à chacun des 2 candidats non retenus à l'issue de la phase d'analyse des offres.

Cette indemnité permet d'encourager les potentiels candidats à répondre à l'appel à manifestation d'intérêt.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'octroi d'une indemnité de 2 500 € à chacun des 2 candidats présélectionnés non retenus,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2015 chapitre 920-02044,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

M. GARNIER : Pourquoi la Ville prend la main par rapport à l'association ? Quel est le rôle de l'association ?

M. LE MAIRE : L'association est en partenariat avec la Ville et c'est cette dernière qui organise, pour l'aspect technique, cet appel à manifestation d'intérêt qui est simplement un appel à candidature indiquant qu'il y a un projet de construction d'un cinéma à Parthenay. A partir de ce moment-là, toute personne intéressée peut présenter un dossier en fonction de l'appel à manifestation. Si votre question est : est-ce que l'association Le Foyer peut répondre ? La réponse est oui. Mais ce n'est pas forcément l'objet. Nous travaillons depuis deux ans avec l'association sur ce dossier.

M. GARNIER : Quel sera le rôle de l'association car je vois qu'un candidat investisseur réalise et exploite ? Cela veut-il dire que l'association n'exploitera plus ?

M. LE MAIRE : La Ville non plus. L'objet n'est pas forcément que l'association « Le Foyer » gère ce futur complexe. Il n'en a jamais été question. Ce n'est pas la structure de l'association aujourd'hui qui pourrait le permettre. L'idée est que l'association tout comme la Ville ait un droit de regard sur ce projet. Mais comme je l'ai toujours dit la Ville de Parthenay ne construira pas ce cinéma, ne le gèrera pas non plus. Au contraire, qu'on concentre l'association sur son rôle prédominant qui est sa participation à la construction de l'offre cinématographique sur Parthenay. Ce qui fait la valeur du Foyer au-delà de ses performances de fréquentation (40 000 entrées par an), est sa capacité à organiser des spectacles pour des personnes de langue anglophone, pour les enfants, les centres de loisirs, les personnes âgées... en partenariat avec la Ville et l'opérateur qui sera choisi. L'opérateur a tout intérêt à s'appuyer sur le savoir-faire de l'association pour bénéficier des 15 000 personnes qui fréquentent le cinéma Le Foyer annuellement.

M. CHEVALIER : Vous pensez réellement qu'un exploitant qui a de l'expérience et qui a déjà fait plusieurs cinémas va, une fois construit le cinéma et l'exploiter, demander à l'association de participer à ses choix dans son Conseil d'Administration. Je ne suis pas sûr que ce soit réaliste. Je pose la question différemment : est-ce que vous annoncez progressivement que l'association Le Foyer va disparaître pour laisser place à un exploitant privé qui va gérer le cinéma ? Par expérience, et pour l'avoir constaté ailleurs, un gros exploitant à la main mise sur un cinéma je ne suis pas sûre qu'il va laisser une association locale avoir un droit de regard sur la gestion de ses comptes, sur la programmation....

M. LE MAIRE : C'est autre chose.

M. CHEVALIER : Je crains que l'association pâtisse de ce choix-là. Aujourd'hui, si elle est un conseil, une fois que le conseil sera donné, je pense qu'on lui dira merci mais maintenant on va prendre la main. C'est le risque et il ne faut pas le négliger.

M. LE MAIRE : Je ne nie pas le risque simplement je le mets à sa mesure et avec notre capacité aussi d'imposer à l'opérateur qui sera sélectionné en partenariat avec l'association, certaines règles de fonctionnement. Je peux me tromper mais je ne pense pas que des grosses compagnies comme CGR... viennent à Parthenay ce n'est pas un marché qui les intéresse. Je pense plutôt à des exploitants qui ont d'ailleurs fait l'objet d'une visite par l'association et par des élus à Châtellerauld, Redon... qui sont dans des configurations proches des nôtres. Je pense que les structures qui répondront seront dans cet état d'esprit. Quel serait l'intérêt d'un opérateur de se priver de cette expérience, de cette valeur ajoutée que peut représenter l'association Le Foyer, avec toute l'histoire qu'elle connaît, le public qu'elle a réussi à attirer dans un endroit qui n'est pas très accessible et dans des conditions d'attraction commerciale qui ne sont pas les meilleures. Je me suis engagé à ce que l'association,

comme la municipalité, ait un rôle à jouer dans la programmation. Il y aura des films à grand succès qui feront l'équilibre financier du projet comme Le Foyer le fait aujourd'hui.

M. CHEVALIER : Je suis d'accord avec vous, je souhaite que l'association perdure et puisse avoir un droit de regard sur la suite. J'ai tout de même des craintes quant à l'avenir de l'association lorsque l'exploitant prendra la main sur le cinéma.

M. LE MAIRE : Il existe des comités de programmation dans lesquels les usagers, la municipalité, l'association ont leur mot à dire. Comme ça se passe dans d'autres villes où l'exploitant laisse un après-midi par semaine à telle ou telle association, la possibilité de proposer une offre différente de la leur. Evidemment, tout comme pour le Foyer, ce n'est pas le samedi soir qu'il y aura des séances Art et Essai.

Mme LAMBERT : Dans le cahier des charges pour l'appel à manifestation d'intérêt, il est précisé que nous demandons au futur exploitant de travailler avec l'association.

M. BEAUCHAMP : En cas de conflit, qui empêche l'association de choisir de garder son cinéma et de continuer à l'exploiter ?

M. LE MAIRE : Il y a une décision du Conseil d'Administration de l'association qui est inverse à ce que vous supposez. L'association s'est déjà positionnée.

M. BEAUCHAMP : Quelquefois ça change.

M. LE MAIRE : Le lieu que nous avons proposé est je pense un des meilleurs emplacements de Parthenay pour ce type d'équipement. C'est en secteur sauvegardé. L'architecte des Bâtiments de France ne nous a pas demandé la modification ni la révision du plan de sauvegarde qui est une opération administrative longue si nous respectons une certaine hauteur du bâtiment. Nous avons franchi un premier obstacle. Les fouilles archéologiques vont commencer.

Mme BELY : Madame LAMBERT, tout à l'heure vous avez parlé de l'appel à manifestation d'intérêt il y a évidemment des modalités. Serait-il possible que nous ayons les modalités que vous avez définies dans le cahier des charges ?

Mme LAMBERT : Un comité de pilotage a été créé. Il y a eu de longues discussions sur les termes à employer et l'appel à manifestation d'intérêt n'est pas un document secret.

Mme BELY : Nous souhaiterions en prendre connaissance et voir quelles sont les modalités qui ont été retenues.

M. CHEVALIER : Le comité de pilotage a été créé avant les nouvelles élections ?

M. LE MAIRE : Oui.

M. CHEVALIER : Concernant l'hypothèse d'amortissement basé sur 80 000 entrées par an, comment ce chiffre a-t-il été défini ?

Mme LAMBERT : C'est un cabinet spécialisé dans les études sur les cinémas qui a fait une étude selon l'entourage, l'éloignement des différents cinémas qui existent, l'augmentation du nombre de salles, l'augmentation du nombre de sièges qui permettait d'avoir à la fois plus de spectateurs et plus de séances. Ce sont sur ces bases que nous pensons entrevoir le fonctionnement du futur cinéma. Bressuire a fait un cinéma qui dépasse ses espérances. Châtelleraut a construit un équipement comme nous le souhaiterions et qui a enregistré une augmentation substantielle de la fréquentation.

Mme PROUST : Pour revenir sur le montant de l'indemnisation, elle est calculée à partir de quoi ?

Mme LAMBERT : Pas sur une base car il n'y a pas de base financière pour le moment. Nous avons estimé que si nous voulions avoir des candidats qui se présentent de façon sérieuse et avec un dossier étayé, il était important de leur proposer une rémunération attractive pour qu'ils prennent plus de temps et présentent un dossier sérieux.

Mme PROUST : Sur le principe d'accord mais le montant ?

M. LE MAIRE : Il est estimé sur le temps de travail consacré à la réponse.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : C'est à peu près le même montant pour les concours d'architectes.

\*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

O  
O O  
O

## TECHNIQUES

### VENTE DE LA BALAYEUSE DE VOIRIE

M. ROUVREAU : Par marché du 6 mai 2014, la Ville de Parthenay a fait l'acquisition d'une balayeuse de voirie auprès de la Société Mathieu – Zone Industrielle Est – Avenue d'Immercourt – 62000 ARRAS.

Dans les clauses du marché, afin d'optimiser le prix d'achat, il est prévu que le titulaire reprenne l'ancienne balayeuse dont les caractéristiques sont les suivantes :

- \* Marque : HAKO
- \* Type : CM2000/3balais
- \* Immatriculation : sans
- \* Date d'achat : 17 février 2011
- \* Prix d'achat proposé : 5 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la vente de la balayeuse ci-dessus référencée à la société Mathieu pour un montant de 5 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

\*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

o0o

### APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET ELECTRICITE ET DE PRESTATION LIEES A L'OPTIMISATION ET A L'EFFICACITE DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE

M. ROUVREAU : Vu le code de l'Energie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9 ;

Vu le code des Marchés Publics ;

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'acte constitutif approuvé par le SIEDS lors de son comité syndical du 24 novembre 2014 ;

Considérant que la Ville de Parthenay a des besoins en matière :

- d'acheminement et de fourniture de gaz naturel et services associés à la fourniture du gaz,
- d'acheminement et de fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité,
- de prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies.

Considérant que le SIEDS a constitué un groupement de commandes pour les personnes morales de droit public et privé dont il est le coordonnateur pour l'acheminement et la fourniture de gaz naturel et d'électricité et services associés à la fourniture de ces énergies, ainsi que les prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies ;

Considérant que la Ville de Parthenay, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes ;

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider de l'adhésion de la Ville de Parthenay au groupement de commandes pour la préparation et la passation de ses accords-cadres et marchés portant sur :
  - l'acheminement et la fourniture de gaz naturel et services associés à la fourniture du gaz,
  - l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité,
  - les prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies.
- d'autoriser Monsieur le Maire à notifier au SIEDS l'adhésion de la Ville de Parthenay au groupement dont l'acte constitutif est joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- de s'engager à communiquer au coordonnateur la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des marchés, accords-cadres et marchés subséquents lancés par le groupement,
- de s'engager à exécuter avec la ou les entreprise(s) retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents conclus dans le cadre de ce groupement,
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

\*ADOpte A L'UNANIMITE

oOo

#### EXTENSION DU CIMETIERE - AMENAGEMENT PAYSAGER – APPROBATION D'AVENANTS

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Par marché en date du 16 juillet 2012, le lot n° 1 : Terrassements voirie assainissement a été attribué à la Sté COLAS Centre Ouest pour un montant de 548 891,38 € HT.

Divers travaux modificatifs décrits dans l'avenant donnent une plus-value de 9 478,20 € HT soit 11 373,84 € TTC ce qui représente une augmentation de 1,73 % et porte le montant du marché à 558 369,58 € HT.

Par marché en date du 16 juillet 2012, le lot n° 3 : Maçonneries a été attribué à la Sté COLAS Centre Ouest pour un montant de 387 143 € HT.

La suppression de murets et d'un escalier objets d'un avenant, engendre une moins-value de 29 950 € HT ce qui représente une diminution de 7,74% et ramène le montant du marché à 357 193 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les avenants précités,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits avenants ainsi que tout document afférent à ces dossiers,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2015, chapitre 900-026-2312.

Les divers travaux modificatifs sont la mise à disposition de sanitaires pendant la réfection du mur mitoyen entre l'extension et le cimetière actuel, chargement et évacuation de la terre, pose et fourniture de drains, remplacement de la grave calcaire par un enduit gravillonné, remplacement du béton du parking du côté de la rue de Châtillon par un enduit bicouche dans l'attente de la réfection du mur de l'actuel cimetière par les agents du service patrimoine de la Ville.

\*ADOpte A L'UNANIMITE.

O  
O O  
O



## ENTRETIEN DES MONUMENTS HISTORIQUES

### EGLISE SAINT-LAURENT - RESTAURATION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE DE LA FLÈCHE OCCIDENTALE ET RESTAURATION INTÉRIEURE DE L'ÉGLISE - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE - AVENANT N°1

Mme LAMBERT : Par marché en date du 7 avril 2014 passé selon la procédure de l'appel d'offres, la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration de l'église Saint-Laurent a été confiée à la Sté ARCHI TRAV pour un montant de 159 100 € HT au taux de 8,60 % sur une enveloppe prévisionnelle de travaux de 1 850 000 € HT.

Au stade Avant-Projet Détaillé, les travaux sont découpés en quatre tranches d'exécution.

Le coût prévisionnel définitif des travaux décomposés en une tranche ferme et trois tranches conditionnelles est arrêté à :

- Tranche ferme : 515 083 € HT
- Tranche conditionnelle 1 : 672 647 € HT
- Tranche conditionnelle 2 : 450 221 € HT
- Tranche conditionnelle 3 : 461 519 € HT

Soit un total de 2 099 470 € € HT.

De ce fait, le forfait de rémunération globale est réajusté à : 180 554,46 € HT décomposé comme suit :

- Tranche ferme : 121 108,03 € HT
- Tranche conditionnelle 1 : 25 107,61 € HT
- Tranche conditionnelle 2 : 16 752,69 € HT
- Tranche conditionnelle 3 : 17 586,13 € HT

Représentant 13,48 % d'augmentation du marché de base.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 7 janvier 2015 ayant donné un avis favorable, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant n°1 précité,
- de dire que ce programme fera l'objet d'une autorisation de programme et d'ouverture de crédits paiements sur plusieurs exercices,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent à ce dossier.

L'enveloppe prévisionnelle était basée sur une étude faite en 2010 et se sont rajoutés plusieurs travaux tel que le chauffage de l'église puis la restauration des peintures du chœur de l'église qui sont des toiles marouflées.

M. BEAUCHAMP : Les tranches conditionnelles sont programmées dans le temps ?

Mme LAMBERT : Oui.

M. BEAUCHAMP : L'étude a été faite en 2010. Il y a un avenant pour l'architecte il ne faudrait pas que ça traîne et qu'il y ait un autre avenant...

Mme LAMBERT : Des tranches de 18 mois se succèdent jusqu'à la fin.

M. BEAUCHAMP : Donc, là, le programme est arrêté.

Mme LAMBERT : Oui.

M. ROUVREAU : Suite à l'incendie, la suie s'est déposée sur les murs, les plafonds et les voûtes. Plusieurs entreprises spécialisées ont été contactées. Elles utilisent des méthodes de travail différentes qui sont l'aérogommage, le nettoyage à l'éponge et le nettoyage au latex. Les experts des deux parties se coordonnent pour l'intervention avec l'aval de la DRAC. Nous espérons que tout sera fait pour avril mais ce n'est pas sûr.

Mme PROUST : Est-ce la Ville qui prend en charge ces travaux ?

M. ROUVREAU : Nous ne prendrons pas en charge les travaux puisqu'il a été déterminé que c'était la crèche qui avait déclenché l'incendie.

\*ADOpte A L'UNANIMITE.

O  
O O  
O

## **URBANISME ET HABITAT**

### **DELIMITATION DES ZONES CONTAMINEES PAR LES TERMITES**

Mme LAMBERT : Vu l'arrêté préfectoral, en date du 31 octobre 2013, délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département des Deux-Sèvres ;

Considérant qu'il appartient à Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres de procéder à une nouvelle cartographie des zones contaminées et que la commune de Parthenay était identifiée en zone contaminée en 2013 ;

Considérant néanmoins qu'aucune déclaration de présence de termites n'a été enregistrée par la commune depuis plusieurs décennies ;

Considérant enfin que les communes alentours telles que Le Tallud, Châtillon-sur-Thouet, Pompaire ne sont pas identifiées en zone contaminée par les termites ;

Il est proposé au Conseil Municipal de demander à Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres de retirer la commune de Parthenay des zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme par l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2013.

\*ADOpte A L'UNANIMITE.

o0o

### **DÉNOMINATION D'UNE PORTION DES BERGES DU THOUET**

M. BOIVIN : A l'occasion du cinquantième anniversaire de la disparition de Winston Churchill le 24 janvier 1965, il est proposé de dénommer la promenade le long des berges du Thouet qui partirait du pied de la Tour Saint-Jacques jusqu'au viaduc du chemin de fer du nom de ce dernier.

« Winston CHURCHILL (1874-1965) est un homme politique britannique. Député, il occupe à plusieurs reprises des postes ministériels pendant près de trente ans. En 1940, il devient Premier ministre du Royaume-Uni lors du second conflit mondial, pendant lequel, il organise les forces armées britanniques et conduit son pays à la victoire.

Ses talents d'orateur, d'artiste peintre et ses dons d'écriture associés à ses qualités de fin stratège militaire font de Winston CHURCHILL une des grandes figures du XXème siècle et ses presque soixante années de carrière politique ».

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de dénommer les berges du Thouet, identifiées en pièce jointe, la Promenade Winston CHURCHILL,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Nous nous demandions comment rendre hommage à Winston Churchill de façon durable et pérenne. Au début nous avons pensé chercher une dénomination dans l'espace urbain mais tout était déjà nommé donc nous avons pensé aux berges du Thouet ce qui permettra de les valoriser et de renforcer l'accessibilité et l'investissement des berges pour tous. C'est un site exceptionnel à la hauteur de ce personnage historique. Ces berges sont un clin d'œil à la promenade des anglais puisqu'elles invitent à se balader. C'est aussi un site privilégié car il est en lien avec l'histoire et les rapports que nous avons pu entretenir avec les anglais même si ces rapports étaient parfois houleux. La tour Saint-Jacques a été en partie construite à l'aide de fonds anglais. C'est un projet qui permettra de valoriser la seconde partie des berges car, lorsqu'il y a des manifestations collectives, que ce soit dans le quartier Saint-Jacques ou une dynamique culturelle au niveau des berges, c'est surtout du pied de la tour jusqu'en bas de la place de la Nation. Là, nous pourrions continuer jusqu'au viaduc. Nous pourrions également nommer d'autres parties de la berge pour rendre hommage à d'autres personnages du XXème siècle (hommes politiques, écrivains, poètes, sculpteurs...). Ce projet peut également s'insérer dans le projet de replantation des berges du Thouet. Les espaces verts sont un levier incontournable pour la collectivité et pour notre qualité de vie à toutes et à tous.

\*ADOPTE A L'UNANIMITE.

O  
O O  
O

### AIDE AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL

#### VERSEMENT D'ACOMPTES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2015

M. GILBERT : Afin de permettre à certaines associations culturelles de faire face à différentes dépenses de fonctionnement de leurs structures sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2015 et dans l'attente de l'attribution des subventions pour l'exercice 2015, il est proposé au Conseil Municipal :

- de verser un acompte correspondant à 1/4 de la subvention versée en 2014 pour les associations suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION 2014	ACOMPTE PROPOSE
Aléa Citta	16.000 €	4 000 €
Ah ?	33.000 €	8 250 €
Trastaroots	35.000 €	8 750 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,  
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2015 chapitre 923-339-6574.

Mme PROUST : Pourquoi ne versez-vous pas les mêmes proportions aux associations culturelles et sportives ? Pourquoi ne pas faire pareil pour tout le monde ?

Mme BELY : C'est parce-que vous avez l'intention de diminuer les subventions aux associations culturelles ?

Mme CLISSON : Il y aura une diminution appliquée à l'ensemble des associations.

M. CHEVALIER : Dans un souci d'équité certains aimeraient avoir un tiers plutôt qu'un quart.

M. GILBERT : Le principal est que les associations ne soient pas dans une problématique de trésorerie.

\*ADOPTE A L'UNANIMITE.

O  
O O  
O

**AIDE AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF****VERSEMENT D'ACOMPTES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2015**

M. DEVAUD : Il est proposé au Conseil Municipal :

- de verser un acompte sur subvention 2015, au regard de la subvention de fonctionnement 2014, aux associations sportives suivantes :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT SUBVENTION 2014</b>	<b>ACOMPTE 2015 - 33%</b>	<b>ACOMPTE PROPOSE</b>
PARTHENAY BASKET BALL 79	10 120 €	3 339,60 €	3 300 €
SPORT ATHLETIQUE PARTHENAY	17 952 €	5 924,16 €	5 900 €
SAVATE-BOXE	836 €	275,88 €	270 €
RACING CLUB PARTHENAY- VIENNAIS	9 240 €	3 049,20 €	3 000 €
TENNIS SQUASH PARTHENAY	5 000 €	1 650 €	1 650 €
TRIATHLON CLUB DE GATINE	17 424 €	5 749,92 €	5 700 €
GYM-PETITS	924 €	304,92 €	300 €
SPORTING CLUB PARTHENAY HANDBALL	6 500 €	2 145 €	2 100 €
ASS. PARTH. SPORT POUR HANDICAPES PHYSIQUES	1 056 €	348,48 €	340 €
SPORT NAUTIQUE PARTHENAISIEN	9 988 €	3 296,04 €	3 200 €
TOTAL			25 760 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2015, chapitre 924-40-6574.

\*ADOpte A L'UNANIMITE.

O  
O O  
O

**RESSOURCES HUMAINES****MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL – DELIBERATION MODIFICATIVE**

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Par délibération du 20 novembre 2014, le conseil municipal a approuvé les mises à disposition de personnels de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine dans les services de la Ville de PARTHENAY.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier la délibération du 20 novembre 2014 s'agissant des quotités des mises à disposition des agents suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, sous réserve d'avis favorable de la CAP du 26 janvier 2015 :

NOM - Prénom	SERVICE	Temps de travail (heures)/semaine	% temps de travail	Dates de mise à dispo	
MAGNAUDEIX Cyril	NTIC	1.75	5	01/01/2015	31/12/2015
FOUILLET François	NTIC	12.25	35	01/01/2015	31/12/2015
MOREAU Matthieu	NTIC	7	20	01/01/2015	31/12/2015
RUAULT Philippe	NTIC	13,18	38	01/01/2015	31/12/2015

- d'annuler la mise à disposition de Monsieur Pascal LUCAS ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Il s'agit du personnel du service informatique. Nous avons révisé la quotité de travail de mise à disposition sur la Ville de Parthenay par rapport à l'extension de la Communauté de communes et pour leur permettre d'intervenir dans toutes les communes de la Communauté de communes.

\*ADOPTÉ PAR 24 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS.

o0o

#### MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis de la Commission Administrative Paritaire du 25 août 2014 :

- d'approuver la mise à disposition :

► d'un agent de la Ville de Parthenay dans les services de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine. Il s'agit de :

\*Mme Roselyne MIOT, Adjoint technique de 2ème classe, à raison de 10h38 par semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 pour une durée d'un an pour des missions de ménage dans les écoles.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention correspondant à cette mise à disposition,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

\* ADOPTÉ PAR 24 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS.

O  
O O  
O

Le compte rendu sommaire du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie de Parthenay du 26 janvier 2015 au 9 février 2015.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;

Le MAIRE ;

Les MEMBRES ;